ADMINISTRATION COMMUNALE

12 AOUT 2026

FRAMERIES

ACCUSE DE RECEPTION

L'Administration Communale certifie avoir reçu,

ce 12 août 2026 *1 courrier/ ___ colis émanant de*

M DANIELS ALAIN

relatif à

BUDGET 2027 FABRIQUE d'EGLISE St Joseph LA BOUVERIE

7080 Frameries

A Frameries, le 12/08 2026

COMMUNE DE FRAMERIES COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Fabrique d'église St Joseph La Bouverie	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SÉANCE ORDINAIRE DU 07/08/2026
Membres : Philippe Michel (Le président), Jacques Flament (Le secrétaire), Alain Daniels (Le trésorier), Christophe Cossement (Le desservant), Joel Sotteau (Le représentant de la commune), Magloire Putman (Membre), Calogero Alaimo (Membre), Jean François Godart (Membre)	

Objet : Budget - exercice 2027

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église St Joseph La Bouverie

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du **07/07/2026**, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2027;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2027, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 3 du budget joint à la présente délibération,

ARRÊTE :

Article 1er : Le budget de la Fabrique d'église **St Joseph La Bouverie** pour l'exercice **2027**, est arrêté par **6** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions comme suit :

	Compte 2025	Budget 2027
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	21.929,26	16.847,91
dont le supplément ordinaire (art. R17)	*20.001,41*	*15.247,91*
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	13.627,89	7.578,09
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	*13.627,89*	*7.578,09*
TOTAL - RECETTES	**35.557,15**	**24.426,00**
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.217,05	6.100,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	14.868,38	18.326,00
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	*0,00*	*0,00*
TOTAL - DÉPENSES	**19.085,43**	**24.426,00**
RÉSULTAT	**16.471,72**	**0,00**

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

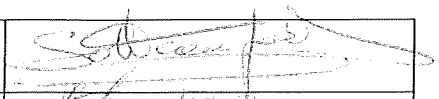
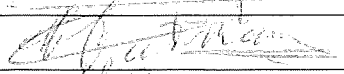
- au Conseil communal de la Commune de Frameries ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives : - un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ;
- un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.
sans objet

Le président	**Michel Philippe**	
Le secrétaire	**Flament Jacques**	
Le trésorier	**Daniels Alain**	
Le desservant	**Cossement Christophe**	ABSENT

Le représentant de la commune	Sotteau Joel	
Membre	Putman Magloire	
Membre	Alaimo Calogero	
Membre	Godart Jean François	Excusé

Fabrique d'église - St Joseph La Bouverie - Budget 2027

Rapport officiel

Siège social:
Rue du Onze Novembre 11 /
7080 Frameries (✉ adresse de correspondance)

Commune de Frameries
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.429.019
Numéro de fabrique: 83305

Le président

Philippe Michel
Rue Roger Toubeau 1B bte 11
7080 Frameries
0495594410

fe83305@fabriques.evechetournai.be

Le secrétaire

Jacques Flament
Rue Bois Bourdon 36
7080 Frameries
0479679296

jacquesflament@skynet.be

Le trésorier

Alain Daniels
rue du Grand Passage 199 / A
7340 Paturages
0477804882

danielsalain4@gmail.com

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2025 arrêté par le conseil de fabrique le 28/02/2026 (approuvé par la Commune le 18/05/2026)
- Pour le calcul du résultat présumé 2026: la modification budgétaire 2026 arrêtée par le conseil de fabrique le 02/02/2026 et approuvée par la Commune le 31/03/2026

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune: 12/08/26
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2026 (budget 2027)

Le calcul du résultat présumé de 2026 se base sur les 2 étapes suivantes:

a. le résultat définitif du compte annuel 2025 arrêté par le conseil de fabrique le 28/02/2026 (approuvé par la Commune le 18/05/2026)
b. la modification budgétaire 2026 arrêtée par le conseil de fabrique le 02/02/2026 et approuvée par la Commune le 31/03/2026

Actif		Passif	
Boni du compte 2025	16.471,72	Déficit du compte 2025	
Boni du budget 2026 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2026 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2026		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2026	8.893,63
Total A	16.471,72	Total B	8.893,63

Différence (A-B) = (Boni - Mali)*	7.578,09
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision	
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	7.578,09

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2026 est de 7.578,09 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2027.

Observations et explications

R18 A : 0€ pas de quote part travailleur ONSS, niveau de rémunération et durée de prestation du salarié n'entraine pas de retenue personnelle

D17 - 18 - 19 rémunérations indexées sur base des montants prévus au budget 2026. Convention de volontariats pour "sacristain" et "organiste" , contrat de travail pour la nettoyeuse

D35 B extincteurs : 400€ = entretien normal . Ils ont éét remplacés en 2025 , montant 1.128€ au compte 2025

Dépenses arrêtées par l' Evêché : D40 50 H 50I 50J montants forfaitaires communiqués par l'Evêché (Eglise de Tournai - juillet août 2026)

D40 : 160 € selon barême Evêché : Recettes propres FE compte 2024 = 1.335 , 25€ (tranche 1.101 € à 1.400 €)
Total recettes 2024 : 19.403,21 € - R17 (17.732,59 €) - R18 (335,37€) = 1.335,25 €

D43 Acquits des anniversaires.... 276 € selon l' Obituaire 2026 - 2030

D50C avantages sociaux bruts : notre seul salarié n'en bénéficie pas

D50 D - E - F assurances : indexation normale

		Compte 2025	Budget 2027	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES		**35.557,15**	**24.426,00**		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES		**21.929,26**	**16.847,91**		
R01. Loyers de maisons	R01.				
R02. Fermages de biens en argent	R02.				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent	R03.				
R04. Rentes foncières en argent	R04.				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent	R05.				
R06. Revenus des fondations, rentes	R06.	36,48	30,00		
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	R07.	357,84	370,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque	R08.				
R09. Intérêts en rentes sur l'État	R09.				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	R10.				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	R11.				
R12. Coupes de bois	R12.				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.	R13.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	R14.				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	R15.	663,16	400,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	R16.	680,00	800,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	R17.	20.001,41	15.247,91		
R18. Autres recettes ordinaires	R18.				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	R18A.	190,37			
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	R18B.				
R18C. Remboursements	R18C.				
R18D. Occupation de l'église	R18D.				
R18E. Antenne relais GSM	R18E.				
R18F. Divers (recettes ordinaires)	R18F.				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES		**13.627,89**	**7.578,09**		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	R19.	13.627,89			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent	R20.		7.578,09		
R21. Emprunts	R21.				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.	R22.				
R23. Remboursements de capitaux	R23.				
R24. Donation, legs	R24.				
R25. Subsides extraordinaires de la commune	R25.				
R26. Subsides extraordinaires de la province	R26.				
R27. Subsides extraordinaires de la R.W.	R27.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)	R28.				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte	R28A.				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte	R28B.				
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		21.929,26	16.847,91		
Recettes extraordinaires		13.627,89	7.578,09		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		**35.557,15**	**24.426,00**		

DÉPENSES		Compte 2025	Budget 2027	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE		**19.085,43**	**24.426,00**		
Objets de consommation		**4.217,05**	**6.100,00**		
D01. Pain d'autel	D01.	127,09	300,00		
D02. Vin	D02.	94,38	200,00		
D03. Cire, encens et chandelles	D03.		200,00		
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.				
D05. Éclairage	D05.	697,99	1.200,00		
D06. Autres	D06.				
D06A. Combustible chauffage	D06A.	2.945,82	3.000,00		
D06B. Eau	D06B.	210,81	250,00		
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.				
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.				
Entretien du mobilier					
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.		125,00		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.		125,00		
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.		125,00		
D10. Nettoiement de l'église (produits)	D10.	28,29	150,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.				
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.	69,67	200,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.		100,00		
D14. Achat de linge d'autel	D14.		100,00		
D15. Achat de livres liturgiques	D15.	43,00	25,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL		**14.868,38**	**18.326,00**		
I. Dépenses ordinaires		**14.868,38**	**18.326,00**		
Gages et traitements (montants bruts)					
D16. Traitement brut du clerc	D16.				
D17. Traitement brut du sacristain	D17.	1.692,51	1.800,00		
D18. Traitement brut des chantres	D18.				
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	1.996,55	2.500,00		
D20. Organiste remplaçant	D20.				
D21. Traitement des enfants de choeur	D21.				
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.				
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.				
D24. Traitement brut du bedeau	D24.				
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.				
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.	1.750,93	1.900,00		
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	597,04	2.600,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.		500,00		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.				
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.				
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.				
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.				
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	421,08	550,00		
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.		250,00		
D35. Autres	D35.				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	1.068,64	1.700,00		

		Compte 2025	Budget 2027	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	1.128,42	400,00		
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.				
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.				
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.		500,00		
Dépenses diverses					
D36. Supplément de traitement au curé	D36.				
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.				
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.				
D40. Abonnement à 'Église de Tournai'	D40.	280,00	160,00		
D41. Remises allouées au trésorier	D41.				
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	77,00	276,00		
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.				
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.		50,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	14,90	50,00		
D47. Contributions	D47.	69,50	100,00		
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	2.300,73	2.500,00		
D49. Fonds de réserve	D49.				
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.				
D50A. Charges sociales	D50A.	1.754,99	1.200,00		
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.				
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	717,66			
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	170,00	250,00		
D50E. Assurance loi	D50E.	54,08	80,00		
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	262,50	300,00		
D50G. Médecine du travail	D50G.	349,85	400,00		
D50H. SABAM	D50H.	55,00	55,00		
D50I. Reprobel	D50I.	25,00	25,00		
D50J. Maintenance informatique	D50J.	30,00	30,00		
D50K. Processions / événements	D50K.				
D50L. Frais bancaires	D50L.	52,00	100,00		
D50M. Divers (dépenses diverses)	D50M.		50,00		
D50N. Divers (dépenses diverses)	D50N.				
II. Dépenses extraordinaires					
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	D51.				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent	D52.				
D53. Placement de capitaux	D53.				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D54.				
D55. Décoration et embellissement de l'église	D55.				
D56. Grosses réparations, construction de l'église	D56.				
D57. Grosses réparations du cimetière	D57.				
D58. Grosses réparations du presbytère	D58.				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D59.				
D60. Frais de procédure	D60.				
D61. Autres dépenses extraordinaires	D61.				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62.				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62A.				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62B.				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63.				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63A.				

D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63B.	Compte 2025	Budget 2027	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RÉCAPITULATION - DÉPENSES					
Dépenses arrêtées par l'Évêque					
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires		4.217,05	6.100,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires		14.868,38	18.326,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		**19.085,43**	**24.426,00**		

	Compte 2025	Budget 2027	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	**21.929,26**	**16.847,91**		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	20.001,41	15.247,91		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	**13.627,89**	**7.578,09**		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	13.627,89	7.578,09		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**35.557,15**	**24.426,00**		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	**4.217,05**	**6.100,00**		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	**14.868,38**	**18.326,00**		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	**0,00**	**0,00**		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	**19.085,43**	**24.426,00**		
RÉSULTAT (excédent / mali)	**16.471,72**	**0,00**		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 07/08/2026

Le trésorier

Alain Daniels

Le président

Philippe Michel

Le secrétaire

Jacques Flament

Les membres

Situation patrimoniale (patrimoine immobilier, mobilier et financier) - budget 2027 - 07/07/2026 - Fabrique d'église - St Joseph La Bouverie

Siège social:
Rue du Onze Novembre 11 /
7080 Frameries

Commune de Frameries
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.429.019
Numéro de fabrique: 83305

1. Patrimoine immobilier - matrice cadastrale

Intitulé	N° unique	Acquisition	Valeur	Mise à jour
Eglise	2	01/01/1841	-	11/03/2025
N° parcelle: 53045C0670L2P0000 • *Revenu cadastral:* 1856€ • *Adresse:* rue de la Libération • *Localité:* La Bouverie • *Propriétaire:* Fabrique d église St Joseph • *Superficie:* intérieurs 440m² •				
Description: Eglise Saint Joseph				
Observations: cession des abords à la commune de Frameries le 24/06/2024				
Pâture_leg donation Bievelez	1	01/01/1979	13.725 €	11/03/2025
N° parcelle: 15D3 • *Revenu cadastral:* 54 • *Adresse:* rue de la Bergerie • *Localité:* La Bouverie • *Propriétaire:* FE St Joseph • *Superficie:* 61 are • *Locataire:* Scam EA Duveillez -Noppe , rue J Cousin, 46/A, La bouverie •				
Description: Pâture de 61 ares "Champs de Lambrechies"				
Fondation: Claire Bievelez				

3. Patrimoine financier - placements et capitaux (hors trésorerie)

Intitulé	N° unique	Acquisition	Valeur	Mise à jour
Compte Donation fondée_Collectif Fabrique	1	01/02/1993	13.200 €	16/08/2024
N° du placement: 1 • *Banque:* CPH • *Type de placement:* compte épargne •				
Description: réinvestissement obligations d'etat belge à échéance finale le 8/05/2008				
Fondation: Fondation Collectif Fabrique				
Observations: cpte BE63 1261 1371 6608				

Obituaires

De 2026 à 2030

Calcul établi par l'Évêché de Tournai, le 08-01-26

Saint-Joseph **La Bouverie**

NbFondat. 2

Réf.	FONDATION	REVENU annuel	Messes basses					Messes chantées				
			2026	2027	2028	2029	2030	2026	2027	2028	2029	2030
F001	COLLECTIF FABRIQUE	122,64	9	10	9	9	10	-	-	-	-	-
F029	Claire BIEVELEZ	153,47	12	11	12	12	12	-	-	-	-	-
	RELIQUATS		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	**276,11**	**21**	**21**	**21**	**21**	**22**	-	-	-	-	-

COLLECTIF Regroupement des fondations à revenu inférieur à 2,60 EUROS / an
RELIQUATS assurent des messes PRO FUNDATORIBUS

REPARTITION DES REVENUS (art.6-7 des recettes):

C=CPAS	0 EUROS
F=FABRIQUE	276 EUROS
P=PRIVE	0 EUROS

HONORAIRES DES CELEBRANTS (art.43 des dépenses):

An 2026 :	21 x 7 EUROS =	147 EUROS
An 2027 :	21 x 7 EUROS =	147 EUROS
An 2028 :	21 x 7 EUROS =	147 EUROS
An 2029 :	21 x 7 EUROS =	147 EUROS
An 2030 :	22 x 7 EUROS =	154 EUROS